LA PLACE DES PARENTS

DÉLÉGUÉS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Tous les ans, vous êtes invités, en tant que parents d'élèves, à élire vos représentants. Ils sont vos interlocuteurs et relais privilégiés, à l'écoute de vos préoccupations. Ils interviennent auprès de l'équipe pédagogique, de la mairie, de l'IEN et vous représentent dans les différentes instances où ils sont invités à siéger: commissions de dérogation, commission d'appel, caisse des écoles et aussi conseil d'école. Le conseil d'école se réunit chaque trimestre pour débattre et décider des questions relatives à la vie de l'école et à son environnement, sous la présidence de la directrice et en présence de l'IEN, d'un conseiller municipal, de l'équipe pédagogique (les enseignantes et 2 ATSEM) et des représentants des parents d'élèves que vous avez élus. À l'issue, un compte rendu vous est systématiquement transmis dans le cahier de liaison.

PARTICIPATION DES PARENTS

A vos agendas! Surveillez le tableau d'affichage de votre classe et n'hésitez pas à vous inscrire pour accompagner les sorties éducatives. Pensez dès maintenant à la Kermesse de fin d'année. Sa réussite dépend de votre implication car se sont les parents qui tiennent et achalandent les stands! C'est un temps fort de la vie de l'école.

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES ET COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Il vous est proposé en début d'année :

- D'adhérer à la Caisse des écoles publiques, établissement public communal cofinancé par une subvention de la Mairie. Chaque école se voit en retour affecter 50 % des fonds qu'elle a récoltés, auxquels s'ajoute un crédit au prorata du nombre d'élèves.
- Et de participer à la coopérative scolaire, totalement gérée en interne par deux enseignants et, cofinancée par la kermesse et un pourcentage sur la vente de photographies. Les chèques sont établis à l'ordre de l'OCCE. Ces deux fonds servent à financer l'achat de fournitures diverses permettant d'améliorer la vie à l'école.

VETEMENTS

Vous en êtes à votre 3ème manteau depuis le début de l'hiver? Alors marquez les vêtements au nom de votre enfant! Une malle en paille devant le bureau de la Directrice recueille les vêtements orphelins…. En fin d'année, ils sont donnés à une association caritative…

© Illustrations de Carmen - Imprimé par Versailles associations

FCPE

Avec 300 000 adhérents la FCPE est la 1ère fédération de parents d'élèves en France. Elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action. Pour nous contacter ou nous rejoindre : nolhac.fcpe@free.fr

Pour en savoir plus : www.fcpe-versailles.org

Les représentants des parents d'élèves vous souhaitent une excellente année scolaire!

ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

2011 - 2012 GUIDE FCPE

Où, quand, comment dois-je inscrire mon enfant à l'accueil du soir?
Y a t-il un projet d'école?
Que veut dire OCCE, ou PAI?
Votre bout'chou entre à la grande école!
Ce Guide offert par la FCPE est là pour vous aider et vous accompagner dans cette belle aventure!

CONTACTER L'ÉCOLE

École maternelle
Jean de La Fontaine
14 bis, rue Saint-Honoré
78000 Versailles
Tél./Fax : 01 39 53 14 04
Mail : 0781287A@ac-versailles.fr
Directrice : Mme Francine Bousser

HORAIRES

7h30 (Accueil du matin)
8h20 - 11h30
13h20 - 16h30
Jusqu'à 18h30 (Accueil du soir)
Ouverture des portes :
Matin : de 8h20 à 8h30
Midi : de 11h30 à 11h40
de 13h20 à 13h30
Soir : de 16h30 à 16h40

PROJET D'ÉCOLE

D'une durée de trois ans (2011 - 2014) il est intitulé : « Vivre ensemble à travers l'amélioration de la vie scolaire, devenir élève à travers la maitrise d'attitudes et de gestes mentaux individuels. ».

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint:	22 octobre - 3 novembre 2011
Noël:	17 décembre 2011 - 3 janvier 2012
Février:	18 février - 5 mars 2012
Pâques:	14 avril - 30 avril 2012
Été:	5 juillet 2012

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

SIESTE

Chut …!
En petite section votre enfant fait la sieste dans le dortoir attenant à sa classe. Selon les besoins, un système de rotation des enfants peut être instauré en fonction des jours où ils déjeunent à la cantine. La sieste a lieu entre 13h00 et 15h00 environ sous la surveillance d'une ATSEM et d'une enseignante. En moyenne section, les enfants se reposent dans la classe. Une fois les batteries rechargées, ils peuvent reprendre leurs activités.

CANTINE : 11h30-13h20

Miam! C'est bon!
Il est proposé 2 services à nos chérubins: d'abord les petits/moyens puis les moyens/grands. Les petits mangent en premier vers 11h30 puis montent se coucher vers 13h00. Les autres jouent dans la cour ou dans la salle de jeux les jours de pluie! Les menus de la semaine sont affichés à l'école et consultables sur le site de la mairie : www.versailles.fr
L' inscription se fait auprès de la mairie pour un abonnement à 4 jours par semaine si et seulement si les deux parents travaillent. Sinon l'inscription est possible auprès de la directrice, pour un abonnement d'un jour fixe par semaine à déterminer après la rentrée, il commence à partir du mois d'octobre.

ÉQUIPEMENT

L'école dispose d'une bibliothèque, d'une salle de gymnastique (dite salle de jeux), d'appareils TV-audio-vidéo et d'un parc de tricycles et trottinettes dans la cour.

DOUDOUS ET TÉTINES

L'ami de toujours! Le doudou est parfois nécessaire pour faire le lien entre l'école et la maison, surtout en petite section! Votre enfant peut apporter son doudou à l'école. Toutefois, il sera encouragé à le laisser dans la « boîte à doudous » pendant le temps des activités. Il le retrouvera ensuite avec joie à l'heure de la sieste ou à la fin de la journée! La tétine, quant à elle, n'est pas admise à l'école.

GOÛTER

Pour fêter l'anniversaire de votre enfant en classe, vous pouvez apporter un gâteau fait maison. Pensez à prévenir l'enseignant à l'avance. C'est toujours un moment d'émotion que les enfants apprécient tout particulièrement!

ENCADREMENT

ATSEM

Acteurs majeurs de la vie à l'école, elles accueillent les enfants lors de leur arrivée à l'école et les accompagnent tout au long de leur journée. Ce sont elles qui les aident à la cantine, s'occupent de leur hygiène (lavage des mains, habillage et déshabillage, etc.). Elles assistent également l'enseignant en veillant à la préparation matérielle des activités et au rangement de la classe.

SOUTIEN PERSONNALISÉ

Si votre enfant rencontre une difficulté passagère repérée par son enseignante (langage, graphisme...), cette dernière peut vous proposer des séances d'environ 45 mn de soutien personnalisé qui ont lieu pendant la pause méridienne, 2 fois par semaine. Elles ne peuvent avoir lieu qu'avec votre accord écrit.

SANTÉ

PAI

Votre enfant est sujet à des allergies alimentaires, il a une maladie chronique ou doit pouvoir prendre un traitement d'urgence? Le PAI est là pour lui. Si vous en faites la demande auprès de la directrice de l'école ou du centre médico-scolaire de Versailles (01 39 50 23 49), un protocole pourra être mis en place, établi entre vous, le médecin scolaire, la directrice, l'enseignant de votre enfant et votre médecin de famille.
En l'absence de PAI, ni les enseignants, ni les ATSEM ne pourront donner de médicament à vos enfants. Tout enfant qui a de la fièvre ou qui présente des symptômes de maladie contagieuse ne sera pas accepté à l'école.

POUX

Vous serez peut-être un jour confrontés au problème des poux! Sachez donc que le pou ne vit que sur les cheveux de l'être humain, même propres (surtout derrière les oreilles et sur la nuque), qu'il mesure 2 à 3 mm, vit 30 à 60 jours, ne saute pas et ne nage pas (sous l'eau, il reste bien accroché au cheveu!). Enfin, il ne peut vivre à une température supérieure à 52°C et ne transmet aucune maladie. Avertissez l'enseignant, respectez le mode d'emploi du traitement choisi et recommencez le traitement 10 jours plus tard. Lavez à 60°C chouchous, brosses, bonnets et autres taies d'oreiller. Pensez à nouer serrés les cheveux de vos filles.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Cet accueil est proposé par la Ville le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire.

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Elles se font directement auprès de la mairie. Vous ne devez remplir qu'un seul dossier de préinscription pour l'ensemble des activités périscolaires. Dossier complet téléchargeable sur www.versailles.fr

GARDERIE PRÉSCOLAIRE :

Accueil du matin : 7h30-8h20. Il s'agit d'une garderie d'appoint, vu l'âge de nos petits loups! Ainsi vous pouvez déposer ou récupérer votre enfant quand vous le souhaitez, dans le créneau horaire proposé sous réserve d'inscription préalable.
Accueil du soir : 16h30-18h30. Pour cet accueil, l'abonnement minimum est de 2 jours/semaine. Votre enfant sera pris en charge par des animateurs et non par sa maîtresse. Pensez à le lui dire pour qu'il ne soit pas étonné et n'oubliez pas son goûter.
Attention! L'heure entière est facturée.

CENTRE DE LOISIRS : mercredi et vacances scolaires.

Votre enfant, s'il est scolarisé, peut être accueilli dans l'un des 10 centres de loisirs maternels dont dispose la ville.

LEXIQUE

PAI : Projet d'Accueil Individualisé
OCCE : Office Central de la Coopération à l'École
IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de l'Enseignement Public